

Petit rappel sur le tri sélectif



Nouveau : bouteilles d'huile, flacons mayonnaise, ketchup...



Emballages, journaux, magazines



le verre sans bouchon ni capsule

En vrac et sans sac



Porte à porte



Apport volontaire

Calendrier des réunions publiques d'information sur la pesée embarquée

ALISE SAINTE REINE	lundi 16 avril	18h30
BLESSEY	mercredi 25 avril	18h30
BOUX-SOUS-SALMAISE	vendredi 20 avril	18h30
BUSSY-LE-GRAND	vendredi 4 mai	18h30
CHARENCEY	mercredi 18 avril	18h30
CORPOYER-LA-CHAPELLE	mercredi 2 mai	18h30
DARCEY	vendredi 13 avril	20h30
FLAVIGNY-SUR-OZERAIN	jeudi 5 avril	20h30
FROLOIS	mercredi 2 mai	20h30
GISSEY-SOUS-FLAVIGNY	vendredi 25 mai	20h30
GRESIGNY-SAINTE-REINE	vendredi 4 mai	20h30
GRIGNON	jeudi 3 mai	20h30
HAUTEROCHE	vendredi 25 mai	18h30
JAILLY-LES-MOULINS	jeudi 5 avril	18h30
LA ROCHE VANNEAU	jeudi 19 avril	18h30
LA VILLENEUVE LES CONVERS	mercredi 25 avril	20h30
MARIGNY-LE-CAHOUIET	jeudi 19 avril	20h30
MENETREUX-LE-PTOIS	Vendredi 13 avril	18h30
MUSSY-LA-FOSSE	jeudi 3 mai	18h30
POUILLENAY	jeudi 12 avril	20h30
SALMAISE	mercredi 18 avril	20h30
ST GERMAIN SOURCE SEINE	À Blessey	18h30
THENISSEY	vendredi 20 avril	20h30
VENAREY-LES LAUMES	lundi 16 avril	20h30
VERREY-SOUS-SALMAISE	jeudi 12 avril	18h30

Les élus de la COPAS invitent les usagers à venir nombreux à ces réunions d'information afin qu'ils puissent poser toutes leurs questions sur le nouveau système.



Pays d'Alésia & de la Seine

LA LETTRE D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE

Des efforts enfin concrétisés

Les efforts engagés par la COPAS en faveur d'une meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés a deux objectifs : la **protection de l'environnement** et une **plus grande maîtrise des coûts**. Ce numéro spécial de la lettre d'information de la COPAS va ainsi vous apporter des précisions sur les mesures mises en place pour atteindre ces deux objectifs et vous permettra de réserver une soirée pour nous rencontrer à l'occasion des **réunions d'information qui seront organisées dans chaque commune**.



► Actualité

La pesée embarquée : c'est demain !

Dans le cadre de sa politique de gestion et de protection de l'environnement, la COPAS va peser nos déchets dès l'été prochain. La période de juillet à novembre 2007 fera office de « test » et les pesées effectuées à partir de décembre 2007 serviront à calculer la redevance « incitative » pour 2008. Cette redevance est incitative en ceci qu'elle encourage à mieux trier et ainsi à réduire les quantités de déchets envoyées en centre d'enfouissement, tout en permettant aux usagers d'agir sur leur facture. Il est donc néces-

saire que chaque foyer du territoire s'investisse dans le projet.

Pour assurer le meilleur service possible et mieux maîtriser ses coûts, la COPAS gère directement l'organisation et le suivi des collectes au lieu de confier ce travail à des entreprises qui font flamber les prix à chaque renouvellement de marché. La collectivité vient de se doter de deux camions bennes. Les collectes seront donc réalisées par du personnel et du matériel de la COPAS.

La gestion des déchets sur le territoire de la COPAS



Lors de sa création en 2004, la Communauté de Communes a dû intégrer la compétence « gestion des déchets ménagers » jusqu'alors assurée par le SIVOM. Ainsi, depuis 3 ans, la COPAS définit ses objectifs : maîtriser les coûts (avec succès puisqu'après des années de hausse sous le SIVOM la COPAS a stabilisé puis baissé le montant de la facture), développer le recyclage et diminuer le poids des déchets résiduels mis en enfouissement.

Afin de faciliter le tri pour les usagers, chaque foyer est équipé de deux bacs - marron pour les déchets résiduels et jaune pour les recyclables – dont la taille varie en fonction du nombre de personnes qui composent :

- ▶ 120 L : 1 à 2 personnes
- ▶ 240 L : 3 à 4 personnes
- ▶ 340 L : 5 personnes et plus

La collecte est réalisée, pour un meilleur confort des habitants, en porte à porte – alors que d'autres communautés de communes, comme Vitteaux, ont fait le choix moins pratique de l'apport volontaire. Jusqu'à présent la collecte était réalisée par une entreprise privée mais à compter de juillet la COPAS se chargera directement de ce travail.

En plus de la collecte, 55 points d'apport volontaire pour le verre sont à disposition des usagers sur toutes les communes ainsi que deux déchèteries à Venarey-les Laumes et à Boux Sous Salmaise.

zoom sur...

Les chiffres de l'année 2006 :

▶ 1935,61 tonnes de déchets résiduels apportés au centre d'enfouissement de Drambon

Les déchets apportés au centre de tri de Sauvigny le Bois et leur devenir après recyclage.

▶ 30,04 tonnes de plastiques (bouteilles, flacons...) soit 58 400 pulls polaires

▶ 66,90 tonnes d'emballages carton soit 301 050 boîtes à chaussures

▶ 2,05 tonnes d'acier soit 380 chariots de supermarché

▶ 0,42 tonnes d'aluminium soit 106 cadres de vélos

▶ 352,80 tonnes de verre soit 1 004 945 bouteilles

▶ 223,30 tonnes de journaux-revues-magazine



Les tournées

- **Lundi** : Verrey sous Salmaise, Charencey, Salmaise, Boux sous Salmaise, Thenissey, Gissey sous Flavigny, Habitat collectif Venarey les Laumes.

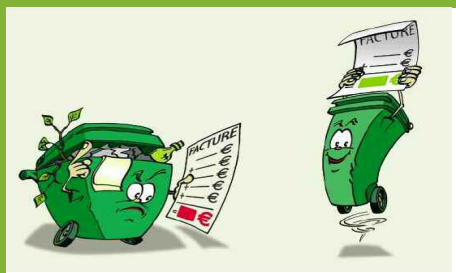
- **Mardi** : Marigny le Cahouët, Pouillenay, Mussy la Fosse, Ménétreux le Pitois, Grignon.

- **Mercredi** : Présilly, Blessey, Saint Germain Source Seine, Frôlois, Corpoyer la Chapelle, Darcey, La Villeneuve les Convers, Bussy le Grand, Grésigny Sainte Reine

- **Jeudi** : Flavigny sur ozerain, Hauteroche, Jailly les Moulins, La Roche Vanneau, Alise Sainte Reine

- **Vendredi** : Venarey-les Laumes

Comment est calculée la redevance incitative ?



La redevance incitative est calculée en fonction :

- d'une **part fixe** basée sur les frais fixes de la régie ;
- d'une **part variable** basée sur le **nombre de présentation** du bac à la collecte et le **poids** de déchets contenu dans le bac.

Comme actuellement, l'usager recevra deux factures : la part fixe en milieu d'année et la part variable en fin d'année.

Nous équipons vos bacs !

L'installation des puces électroniques sur vos bacs marron est une étape indispensable à la mise en œuvre de la pesée embarquée. Sans cette puce, le camion ne reconnaîtra pas votre poubelle et ne pourra ni la peser ni la vider.

Une étiquette adhésive avec vos coordonnées vous a été fournie avec cette lettre d'information. Vous devez impérativement la coller sur votre bac marron afin de permettre l'installation des puces.

Lors de son passage (semaine du 2 au 6 avril), le fournisseur disposera d'un listing qui lui permettra d'installer une puce dans l'emplacement réservé qui se trouve sous le rebord de votre bac. Un code barre sera également collé sur votre bac et sur le listing afin que votre bac ne puisse pas être confondu avec un autre. Si l'étiquette disparaît, la puce nous renseignera.

La pose se déroulera du lundi 2 au



vendredi 6 avril 2007 en « suivi de collecte », c'est à dire le même jour que la collecte habituelle (voir les itinéraires de collecte p2). **Vous devez impérativement sortir votre bac durant cette semaine.**

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de sortir votre bac cette semaine, vous devez le signaler à la COPAS pour prendre rendez-vous.



Le compostage individuel : un autre moyen de réduire le poids de ses déchets

Suite au résultat de l'enquête effectuée durant l'été 2006, les élus de la COPAS ont décidé d'acquérir des composteurs individuels. Deux matériaux (bois et plastique) et deux volumes (400 L et 600 L) sont disponibles.

De plus, chaque composteur est accompagné d'un guide du compostage et d'un bio-seau de 10 L permettant la pré-collecte des déchets de cuisine.

La distribution des composteurs devrait avoir lieu au mois de mai.

Une première commande de 1000 composteurs a été pas-

sée, ils seront donc distribués prioritairement aux usagers ayant répondu au questionnaire sur la base de leur réponse en terme de matériau et de volume. Toutefois, les personnes n'ayant pas répondu peuvent faire part de leur volonté d'obtenir un composteur auprès du service déchets de la COPAS.

Comme les bacs, les composteurs seront mis gratuitement à disposition des usagers qui devront seulement signer une convention où ils s'engageront à entretenir le matériel et à l'utiliser uniquement pour le compostage.